



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DOSSIER DE PRESSE

Plan de souveraineté pour la filière fruits et légumes



FÉVRIER 2023



Cerisiers en fleurs

Édito



Face aux conséquences de la guerre en Ukraine, un plan de souveraineté pour la filière fruits et légumes a été annoncé le 16 mars 2022. Depuis l'an 2000, nous avons perdu 14 points d'approvisionnement français sur cette filière. Un fruit et légume sur deux consommé aujourd'hui en

France est importé. Et cette tendance s'accroît ! L'objectif du Gouvernement avec la filière est de réduire nos dépendances dans un secteur clé de l'alimentation, regagner en souveraineté et ainsi diminuer l'empreinte carbone liée aux fruits et légumes importés.

J'ai mené ces derniers mois une importante concertation avec les professionnels du secteur, tous les acteurs intéressés par cette question importante (recherche, chambres, collectivités territoriales, interministériel), pour partager cette vision, confronter les avis et construire une stratégie commune.

Ce plan est un élément clé de notre souveraineté agricole et alimentaire et de la planification écologique France Nation Verte - une traduction concrète de la réconciliation entre enjeu productif et écologique. Il établit une stratégie nationale à horizon 2030 avec des actions très opérationnelles. Il répond aux problématiques des producteurs en tenant compte des besoins des consommateurs, de la grande diversité et des spécificités de la filière. Il couvre les champs des fruits et légumes frais et transformés, bio comme les autres modes de production, et accorde une attention particulière aux filières ultra-marines.

Son objectif cible est de gagner 5 points de souveraineté en fruits et légumes dès 2030 et d'enclencher une hausse tendancielle de 10 points à horizon 2035. Nous atteindrons cet objectif en développant des méthodes de production durables et en engageant une dynamique pour reconcevoir les systèmes de production, qui permettra de réduire l'usage de produits phytosanitaires et leur impact environnemental.

Nous devons répondre à la fois à ces deux enjeux : reconquérir notre souveraineté dans les fruits et légumes d'une part et travailler à la transition que l'urgence climatique nous impose d'autre part. Il est impératif de produire plus et mieux, mais aussi de continuer à bien produire pour répondre aux besoins et attentes des consommateurs français.

En poursuivant des objectifs de compétitivité et de souveraineté, nous travaillerons à renforcer les synergies entre atténuation et adaptation au changement climatique, préservation de la biodiversité, usage efficient de l'eau et enjeux sanitaires.

France Relance a financé avec succès des solutions durables de modernisation et de transition à hauteur de 85 M€ pour les fruits et légumes, en métropole et outre-mer. « France 2030 » permet d'aller plus loin et d'investir dans la filière fruits et légumes de demain, à son échelle et de façon adaptée. France 2030 soutient en effet le déploiement de l'innovation sur le terrain, en s'incarnant dans des produits concrets pour le consommateur français. L'aide aux investissements dans des méthodes, systèmes de production et équipements, innovants au regard des pratiques agricoles en cours, est un levier pour soutenir la filière dans sa transition agroécologique, sa décarbonation, sa productivité et le renforcement de sa compétitivité, en France et à l'export.

En plus du soutien financier de l'État, avec les 120 M€ par an des programmes opérationnels fruits et légumes qui la structurent notamment, une priorisation des financements de France 2030 permettra de développer et massifier l'innovation, pour qu'elle se déploie dans les territoires, dans les exploitations productrices de fruits et légumes et pour favoriser la consommation de ces produits.

Cet effort de soutien se concentre sur la modernisation et la décarbonation du parc de serres, le renouvellement de vergers, les agroéquipements innovants, la R&D. Il doit inciter la filière à investir ces priorités et faire leviers sur les projets qu'elles porteront et co-financeront. Il s'intégrera dans les plans d'adaptation des bassins de production aux nouveaux contextes climatiques locaux qui seront établis au niveau des territoires. Les collectivités territoriales qui souhaitent s'engager, en particulier les Régions et les départements, seront à ce titre des partenaires de premier ordre dans la mise en œuvre de ce plan, certains ont d'ailleurs déjà indiqué leur volontarisme en la matière. Ce plan sera également partie intégrante de l'engagement de la filière à mettre en œuvre activement les actions et mesures identifiées dans le cadre du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique. Merci aux acteurs de la filière qui se sont engagés dans ce plan inédit.

Je suis convaincu que nos efforts collectifs permettront de regagner cette souveraineté. Il s'agit d'une filière française emblématique de l'aspiration des consommateurs à l'accès à des produits sains et durables, élément de fierté pour nos producteurs. Nous avons tous une part de responsabilité pour réussir ce plan de souveraineté pour la filière fruits et légumes. Agissons ensemble !

Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Sommaire

- p. 05 **La filière fruits et légumes**
- p. 06 **Le Plan national de souveraineté pour la filière fruits et légumes**
- p. 07 **Le constat**
- p. 08 **Les trois défis auxquels doit répondre le plan de souveraineté fruits et légumes**
- p. 10 **Les cibles**

AXE 1

- p. 11 **Protection des cultures fruitières et légumières**
- p. 12 **1. Recenser et anticiper les difficultés de court et moyen terme en matière de protection des cultures**
- p. 12 Établir un diagnostic des usages phytosanitaires au regard du plan de souveraineté alimentaire Fruits & légumes
- p. 12 **2. Améliorer la mise en oeuvre de certaines procédures d'autorisation pour les produits les moins préoccupants ou destinés aux cultures mineures**
- p. 12 Faciliter les extensions d'autorisation de mise sur le marché (AMM) pour les usages mineurs
- p. 13 Mettre à jour le catalogue national des usages phytopharmaceutiques
- p. 13 Faciliter la reconnaissance mutuelle des autorisations de mise sur le marché (AMM)
- p. 13 Mettre à jour les exigences sur les données résidus pour la délivrance des autorisations de mise sur le marché (AMM)
- p. 14 Mettre à jour les limites maximales de résidus de pesticides (LMR) à l'importation
- p. 14 Développer des modèles d'évaluation prenant en compte les spécificités du milieu tropical
- p. 14 Étudier la faisabilité d'autorisation de mise sur le marché (AMM) à portée limitée
- p. 15 Optimiser les calendriers de délivrance des autorisations de mise sur le marché (AMM)
- p. 15 **3. Développer les alternatives disponibles aux produits phytopharmaceutiques**
- p. 15 Soutenir les alternatives naturelles aux produits phytopharmaceutiques
- p. 16 Faciliter l'emploi de biostimulants
- p. 16 Clarifier les conditions d'utilisation des produits agissant comme barrière physiques
- p. 16 Développer les méthodes et techniques innovantes pour la protection des cultures
- p. 17 Développer la technique de l'insecte stérile (TIS)
- p. 17 Élargir le recours aux médiateurs chimiques
- p. 18 **4. Coordonner l'expertise technique et soutenir les projets de protection des cultures mineures**
- p. 18 Soutenir la protection sanitaire des cultures mineures
- p. 18 Coordonner l'expertise technique en protection des cultures

AXE 2

- p. 19 **Compétitivité, investissements et innovation pour la filière fruits et légumes en faveur d'une production de fruits et légumes durable, décarbonée et résiliente**
- p. 20 **1. Développer une production durable et compétitive de fruits et légumes**
- p. 20 Décarboner, moderniser et développer le parc de serres dans le secteur maraîcher
- p. 20 Rénover le verger et développer la production fruitière
- p. 21 Déployer des matériels permettant de moderniser l'outil de production, maîtriser les coûts de production et diminuer la pénibilité (agroéquipements)

- p. 21 Accompagner la chaîne logistique à l'aval pour l'optimiser et la rendre plus durable
- p. 21 Modernisation et développement des capacités de stockage et de transformation de fruits et légumes
- p. 22 Fiscalité des entreprises, coût du travail et accès à la trésorerie
- p. 22 Simplifier et améliorer la lisibilité des procédures administratives
- p. 22 Échanges internationaux
- p. 23 Faciliter l'accès au foncier
- p. 23 **2. Renforcer le développement économique de la filière**
- p. 23 Renforcer la structuration de la filière
- p. 23 Renforcer la connaissance des marchés et le suivi de la conjoncture
- p. 24 Améliorer la gestion du risque climatique à l'amont
- p. 24 **3. Adapter la filière au changement climatique et en atténuer ses effets**
- p. 24 Adaptation au changement climatique et atténuation
- p. 25 Développement des énergies renouvelables et de récupérations

AXE 3

- p. 27 **Recherche, innovation, expérimentation et formation**
- p. 28 **1. Soutenir et accélérer la recherche, l'innovation et l'expérimentation pour la filière fruits et légumes**
- p. 29 Mettre au service des acteurs 10 années de connaissances actionnables
- p. 29 Poursuivre et amplifier le soutien aux actions de recherche et développement pour le court, moyen et long terme
- p. 30 Répondre de manière innovante et coordonnée aux priorités émergentes et aux défis de demain
- p. 30 **2. Déployer une offre de formation continue spécifique à la filière fruits et légumes**
- p. 30 Déployer une offre de formation continue spécifique à la filière

AXE 4

- p. 31 **Dynamisation de la consommation de fruits et légumes dans le modèle alimentaire**
- p. 32 Communiquer massivement sur les bénéfices des fruits et légumes pour augmenter la consommation et atteindre les objectifs nutritionnels nationaux
- p. 32 Renforcer l'accessibilité des fruits et légumes pour les plus précaires
- p. 33 Renforcer l'éducation à l'alimentation pour promouvoir la consommation de fruits et légumes
- p. 33 Faire de la restauration collective un levier pour favoriser la consommation de fruits et légumes chez les plus jeunes
- p. 33 Développer à l'échelle territoriale des actions favorisant la production et la consommation de fruits et légumes dans le cadre des PAT
- p. 35 **FOCUS Le Plan national de souveraineté pour la filière fruits et légumes dans les outre-mer**
- p. 36 **FOCUS Le Plan national de souveraineté pour la filière fruits et légumes biologiques**

La filière fruits et légumes

Production française de fruits et légumes

Fruits

2,48

millions de tonnes

MÉTROPOLE
2,2 millions de tonnes
Principaux fruits en milliers de tonnes

	Pomme de table	1322
	Prune	189
	Pêche, nectarine	180
	Poire de table	144
	Abricot	86
	Fraise	55
	Raisin de table	46
	Cerise	36

OUTRE-MER
282 000 tonnes
Principaux fruits en milliers de tonnes

	Banane	201
	Ananas	28
	Agrumes	27

405 000
tonnes
de fruits cultivés
en France et destinés
à la transformation



611 000
tonnes
de fruits transformés
et commercialisés
en France par des
industriels français
(conserves, surgelés,
compotes, confitures
et fruits confits)



1,3
milliard de litres
de jus

Légumes

13,20

millions de tonnes

MÉTROPOLE
13,0 millions de tonnes

OUTRE-MER
205 000 tonnes

	légumes frais	137
	Tubercules Pomme de terre	68

PRINCIPAUX LÉGUMES
en milliers de tonnes y compris les DOM

	Oignon	702
	Tomate	643
	Carotte	543
	Maïs doux	453
	Salade	354
	Haricot-vert	340
	Petit pois	255
	Melon	254
	Chou-fleur	235
	Chou	187



La production
de pommes de terre
de consommation
s'élève à **7 millions**
de tonnes



1,1 million de tonnes
de légumes en conserve
et **447 000** surgelés

Source : Agreste 2020



Plants de tomates

Constat

Une dégradation de la souveraineté en fruits et légumes ces 20 dernières années

Une souveraineté alimentaire en fruits et légumes frais fragilisée



Le taux d'auto-alimentation (TAA) en fruits et légumes frais (hors pomme de terre) est passé de **64,6%** en 2000 tous fruits et légumes confondus à **50,8%** accusant donc une baisse d'environ 14 points en 20 ans ; et hors agrumes et fruits exotiques, de **73,6% en 2000** à **62,7%**, soit une baisse de 11 points en 20 ans.

Une faible souveraineté en fruits et légumes transformés



- Autonomie alimentaire du secteur des légumes en conserve : **57%**
- Secteur des légumes surgelés : **26%**

Cas spécifique de la pomme de terre avec une dépendance marquée sur les produits transformés



La France produit plus de **7 millions de tonnes** de pommes de terre de consommation par an, dont la moitié est exportée. **59%** des volumes de tubercules brutes exportés sont transformés en Europe (1,8 Mt) pour revenir en France sous forme de produits transformés (frites, chips, produits déshydratés et sous-vide).

Les principaux constats de perte de souveraineté



Entre 2000 et 2020, les surfaces en légumes ont diminué de **10% (-22 200 ha)** et les surfaces en cultures fruitières ont baissé de **7% (-4 000 ha)**.

Constat d'une réduction du nombre d'exploitations dans les filières maraîchères et arboricoles :

- En maraîchage **-4,7%** les effectifs UTA non-salariés (métropole) au cours de la dernière décennie ; et
- Dans la filière arboricole **-6,6%** d'installations entre 2018 et 2020.

Des situations contrastées dans les départements d'outre-mer



Les taux d'auto-alimentation sont très différents d'un territoire à l'autre, de **17 à 95%** pour les produits frais ; diminution de **-5 à -76%**, pour les produits transformés.

Baisse de **10%** de la production effective depuis 2010.

Ambition



Gagner **5 points** de souveraineté fruits et légumes dès 2030, et enclencher une hausse tendancielle de **10 points** dès 2035.

Le Plan national de souveraineté pour la filière fruits et légumes

Le plan de souveraineté à moyen et long terme pour les fruits et légumes, annoncé dans le cadre du volet agricole du plan de résilience par le Gouvernement, est issu d'une concertation de plusieurs mois avec plus de 130 acteurs et experts impliqués, membres des instituts de recherche et des instituts techniques, des différents services de l'État, et représentants des filières et des entreprises.

Après une première étape d'échanges pour aboutir à un diagnostic partagé de la situation, dans un secteur où les productions sont nombreuses et diversifiées, tous les acteurs se sont accordés sur la nécessité de renforcer les taux d'auto-approvisionnement en fruits et légumes, afin de réduire notre dépendance aux importations et de sécuriser les approvisionnements.

Ces travaux ont aussi permis de réaffirmer collectivement que cette plus forte autonomie doit s'appuyer sur une évolution des systèmes agricoles vers des modèles compétitifs plus adaptés et résilients au changement climatique, qui minimisent leur impact environnemental en s'appuyant sur une sobriété de l'usage des ressources, mais également sur des technologies, matériels et pratiques innovants. Cette ambition doit également permettre de répondre aux enjeux de nutrition et de santé publique liés à la consommation de fruits et légumes. À l'issue de cette concertation, une stratégie à horizon 2030 a été rédigée comprenant 40 fiches actions définies pour ces filières.

La crise sanitaire, et le contexte géopolitique actuel de la guerre en Ukraine, ont renforcé la pertinence de cette stratégie en révélant la vulnérabilité de nos systèmes alimentaires lorsqu'il existe une forte dépendance à des importations de pays tiers. Le contexte de changement climatique et la crise énergétique récente ont également mis en exergue la vulnérabilité environnementale et la nécessité d'une transition vers des systèmes alimentaires plus durables, moins consommateurs d'énergie et de ressources.

Pour répondre à ces enjeux et proposer un cadre stratégique et des leviers d'action opérationnels, le plan national de souveraineté à moyen et long terme pour la filière fruits et légumes s'appuie sur les grands axes stratégiques suivants :

- protection des cultures ;
- compétitivité, investissements et innovation pour la filière fruits et légumes en faveur d'une production de fruits et légumes durables, décarbonée et résiliente ;
- recherche, innovation, expérimentation et formation ;
- dynamisation de la consommation de fruits et légumes dans le modèle alimentaire.



Champ de melons du Haut-Poitou

Le constat

Une souveraineté alimentaire en fruits et légumes frais fragilisée

Le taux d'auto-provisionnement (TAA) en fruits et légumes frais (hors pomme de terre) qui permet de caractériser la capacité de la production française à abonder le marché national tout en tenant compte de la part de cette production destinée à l'export, défini par le Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL), est actuellement de **50,8% tous fruits et légumes confondus** et de 62,7% si l'on exclut les agrumes et fruits exotiques. Ce taux était de 64,6% en 2000 (73,6% hors agrumes et exotiques), accusant donc **une baisse d'environ 14 points en 20 ans** (11 points hors agrumes et exotiques). Ce taux masque cependant de fortes disparités entre les différentes gammes de fruits et de légumes. L'évolution des taux depuis 20 ans montre une baisse de l'ordre de 18,6 points pour les légumes et de l'ordre de 11 points pour les fruits hors agrumes et exotiques.

Une faible souveraineté en fruits et légumes transformés

L'activité de transformation de fruits et légumes est importante et la France est le 3^e fabricant européen de légumes en conserve et le 4^e fabricant européen de légumes surgelés et de fruits transformés. La dépendance aux importations est forte et les principaux contributeurs au déficit sont les jus et les fruits transformés. Le secteur des légumes en conserve affiche une autonomie alimentaire moyenne avec 57% d'approvisionnement français, il est par ailleurs en capacité de répondre à 92% de la consommation nationale en cas de crise (si tous les volumes étaient destinés à la demande domestique). Le secteur des légumes surgelés présente plus de fragilité avec 26% d'approvisionnement français et une autonomie potentielle (si tous les volumes étaient destinés à la demande domestique) de 66%.

Les principaux constats de perte de souveraineté

Le principal constat est la baisse de la production en volume en lien avec la réduction des surfaces exploitées depuis les 20 dernières années. Entre 2000 et 2020, les surfaces en légumes ont diminué de 10% (-22 200 ha) et les surfaces en cultures fruitières ont baissé de 7% (-4 000 ha). Un autre constat est la réduction du nombre d'exploitations dans les filières maraîchères et arboricoles. En maraîchage, les effectifs UTA non-salariés en France métropolitaine ont diminué de 4,7% au cours de la dernière décennie. Les installations dans la filière arboricole ont régressé de -6,6% entre 2018 et 2020.

Cas spécifique de la pomme de terre avec une dépendance marquée sur les produits transformés

Bien que produisant plus de 7 millions de tonnes de tubercules par an et en exportant la moitié environ, le secteur des produits transformés à base de pomme de terre (frites, chips, produits déshydratés et sous-vide) est en France structurellement déficitaire. Les capacités industrielles françaises correspondent à 60% de la consommation française.

Des situations contrastées dans les départements d'outre-mer

Si les productions ultra-marines couvrent une grande diversité de production des filières fruits et légumes, les taux d'auto-provisionnement sont très différents d'un territoire à l'autre, de 17 à 95% pour les produits frais, et en diminution, de -5 à -76%, dès lors que l'on prend en compte les produits transformés, dans la mesure où une part importante est importée. L'ensemble des taux présente une tendance à la baisse depuis 2010, notamment pour la banane dans les territoires antillais où on observe une baisse de 10% de la production effective depuis 2010.

Les trois défis auxquels doit répondre le plan de souveraineté fruits et légumes

Si les situations diffèrent en fonction des productions et des territoires, l'ensemble des taux d'auto-apvisionnement étudiés présente une tendance à la baisse sur les 10 dernières années, à l'exception du secteur de la pomme de terre fraîche. Pour répondre à ses ambitions en matière de souveraineté alimentaire, la France dispose de réels atouts pour être plus autonome et sécuriser sa production de toutes les gammes de fruits et légumes avec une grande diversité de territoires et de zones climatiques, dans l'hexagone mais également dans les territoires ultra-marins. De ce fait, l'amélioration du TAA implique de s'appuyer sur une déclinaison des actions à l'échelle locale, impliquant les territoires tant sur le volet de la production que celui de la consommation.

■ Le défi environnemental, climatique et phytosanitaire

Les mesures mises en place depuis plus de 15 ans pour réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et les risques liés se sont accompagnées du retrait progressif des autorisations des substances les plus préoccupantes, avec une nette accélération depuis 2016.

Ces retraits s'accompagnent de difficultés grandissantes pour la production de fruits et légumes du fait de la difficulté à mobiliser des techniques alternatives éprouvées de protection des cultures.

Ces difficultés doivent pousser les filières à expérimenter de nouveaux modes de production et à investir massivement dans la recherche et l'expérimentation pour assurer des niveaux de production suffisants.

Depuis 2008, la DGAL et la Commission des usages orphelins (CUO) recensent et priorisent les usages concernés par ces retraits de substances actives au regard des difficultés potentielles en matière de pratiques agricoles.

Afin de soutenir la capacité de production de fruits et légumes, il s'agit d'aller plus loin que le recensement des impasses techniques présentes ou à venir. L'adaptation des itinéraires techniques et des pratiques ainsi que la nécessité de tester les méthodes et techniques innovantes pour s'assurer de leur opérationnalité constituent des enjeux décisifs. Ils impliquent une action coordonnée et associant la recherche, l'innovation et le déploiement d'alternatives adaptées aux besoins des filières.

La productivité et la résilience de la filière des fruits et légumes dépendent également de son adaptation structurelle au changement climatique. Les productions fruitières sont particulièrement sensibles au gel tardif tandis que le maraîchage nécessite une sécurisation de l'apport en eau, dans un contexte d'augmentation des épisodes de sécheresse et de limitation de la ressource. Ces enjeux sont également prégnants dans les territoires ultra marins, qui sont régulièrement et de plus en plus fréquemment soumis à des événements climatiques extrêmes.

C'est donc un défi environnemental pour la filière d'augmenter sa production dans un contexte de changement climatique et de réussir pleinement sa transition agroenvironnementale pour répondre aux enjeux de souveraineté alimentaire, par des méthodes de production durables.

■ Le défi économique de la production durable de fruits et légumes

La reconquête de la souveraineté en fruits et légumes passe nécessairement par une hausse structurelle de la production, intégrant pleinement les enjeux d'adaptation au changement climatique. Or, cette dynamique doit pouvoir s'appuyer sur des gains substantiels en compétitivité, à la fois liés au prix (notamment par la modernisation des équipements et la hausse de la productivité) et hors prix (notamment par le développement d'une production de qualité adaptée aux contraintes du changement climatique).

La compétitivité, et plus largement la résilience économique de la filière, dépendent également de sa plus forte structuration. Les fruits et légumes sont des produits particulièrement fragiles, météo-sensibles et exposés aux aléas sanitaires et climatiques. De ce fait, il est crucial pour la filière de renforcer sa structuration pour permettre de développer la production et de répartir équitablement la valeur entre les différents maillons. Si cette structuration a beaucoup progressé ces dernières années, des marges de progrès existent, notamment dans les territoires d'outre-mer, et elle pourrait globalement être renforcée, en particulier sur les enjeux de contractualisation et de répartition de la valeur, en s'appuyant notamment sur l'expérience issue des deux lois dites « Egalim ». La filière des fruits et légumes doit également faire face à l'enjeu des pertes de production dues à la non commercialisation de produits non conformes aux critères d'agrément des commerces de détail, notamment pour les fruits et légumes frais.

Par ailleurs, la filière peut s'appuyer sur l'attractivité de ses métiers. Malgré une baisse du nombre d'exploitations dans les filières maraîchères et arboricoles, le secteur des fruits et légumes reste attractif avec une progression des installations en maraîchage depuis 2018. Cet atout est un enjeu majeur dans le contexte de nécessaire renouvellement des générations en agriculture dans les années à venir.

■ Le défi alimentaire, nutritionnel et sanitaire

La consommation de fruits et légumes est globalement inférieure à la recommandation du Programme national nutrition santé (PNNS) de consommer au moins 5 portions par jour, en privilégiant les produits issus de l'agriculture biologique. En effet, en 2015, seuls 42 % des adultes atteignaient ce repère de consommation, et les 55-74 ans, les femmes et les niveaux de diplômes supérieurs à Bac +3 en consommaient davantage. 37 % des adultes étaient des « petits consommateurs » (moins de 3,5 portions par jour). Concernant les enfants, seuls 23 % atteignaient le repère de consommation et 55 % étaient des petits consommateurs. Si la consommation de fruits (de 122 g/j à 142 g/j pour les adultes) et légumes (de 155 à 160 g/j pour les adultes) a augmenté entre 2010 et 2019 selon le CREDOC, elle reste inférieure aux besoins. Les objectifs du PNNS 2019-2023 sont de limiter à 20 % les adultes petits consommateurs, et d'atteindre 55 % des adultes atteignant le repère de consommation.

Par ailleurs, en France en 2014-2015, 7 à 8 millions de personnes déclarent devoir restreindre leur consommation alimentaire pour des raisons financières, et plus d'un tiers d'entre-elles souffrent d'insécurité alimentaire sévère. La consommation de fruits et légumes est particulièrement faible au sein des populations les plus défavorisées. Les objectifs du PNNS 2019-2023 sont que 100 % des adultes en situation de pauvreté consomment au moins une portion de fruits et légumes par jour, et 50 % au moins 3,5 portions par jour. L'élaboration de ce plan répond donc également aux enjeux de santé publique, dans un contexte où les recommandations du PNNS en matière de fruits et légumes ne sont pas systématiquement atteintes.

Les différentes actions organisées en 4 axes stratégiques répondent à ces priorités stratégiques transversales.

Les cibles

La stratégie nationale en 4 axes se fixe un horizon à 2030 pour répondre aux trois défis identifiés. L'ambition est d'inverser les tendances à la baisse des taux d'auto-apvisionnement et de réduire la dépendance de la France aux importations de fruits et légumes en provenance de pays-tiers.

La cible est de gagner 5 points de souveraineté en fruits et légumes d'ici 2030, d'enclencher une hausse tendancielle à 10 points d'ici 2035, en développant des méthodes de production durable et en engageant la dynamique de reconception des systèmes de production pour réduire l'usage des produits phytosanitaires et leur impact environnemental. Toutes les productions de fruits et légumes (y compris pommes de terre), de métropole et des territoires ultra-marins, ont vocation à contribuer à leur échelle à l'atteinte de ces objectifs.

En termes de consommation et dans l'attente d'objectifs de consommation nationaux définis dans le cadre de la révision du Programme national nutrition santé, l'objectif général défini dans le cadre de ce plan est de s'inscrire dans une trajectoire en termes de consommation visant à horizon 2030 que 2/3 des Français atteignent le repère de consommation de 5 fruits et légumes par jour et une division par deux du pourcentage de petits consommateurs (de 37% à 18%).

Le plan de souveraineté fruits et légumes en quelques chiffres

→ Les cibles :

- gagner 5 points de souveraineté en fruits et légumes à horizon 2030 ;
- engager une dynamique pour atteindre +10 points à horizon 2035 ;

→ Les productions concernées :

- fruits et légumes frais ;
- fruits et légumes transformés ;
- y compris exotiques ;
- incluant également les pommes de terre.

→ Une priorisation des financements de France 2030 à hauteur de 400 M€ sur deux ans pour développer et massifier l'innovation, pour qu'elle se déploie dans les territoires, dans les exploitations productrices de fruits et légumes et pour favoriser la consommation de ces produits.

Cet effort de soutien se concentre sur la modernisation et la décarbonation du parc de serres, le renouvellement de vergers, les agroéquipements innovants, la R&D.

AXE 1

Protection des cultures

Malgré les efforts réalisés par la recherche française et européenne, la mise en œuvre sur le terrain de nouvelles stratégies de protection des cultures nécessite du temps.

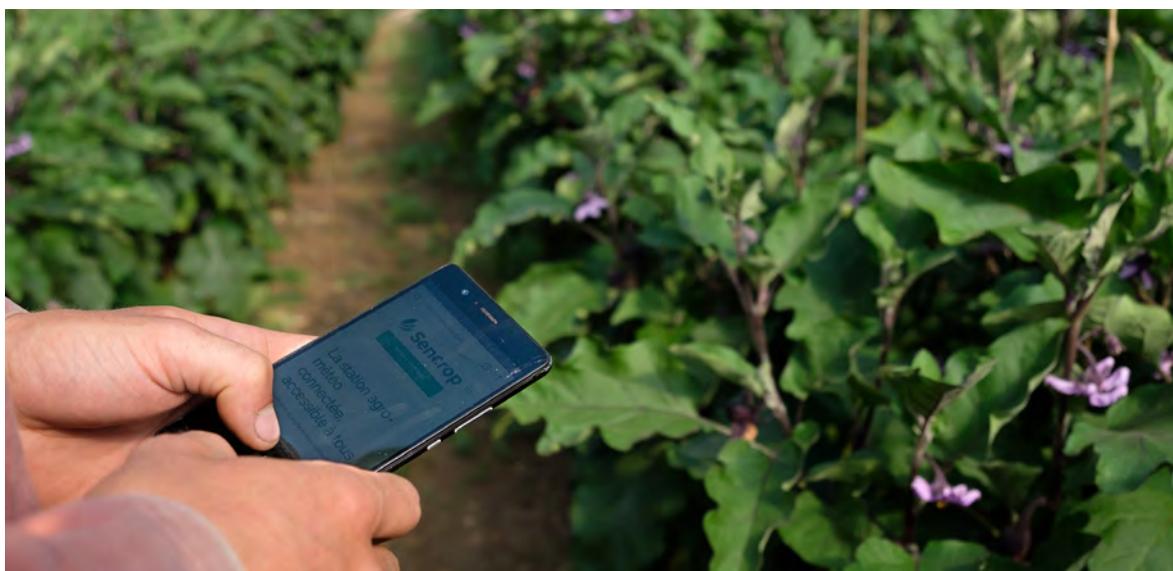
Dans un contexte de retrait progressif des autorisations des substances actives les plus préoccupantes, avec une nette accélération depuis 2016, les filières de fruits et légumes peuvent ainsi rencontrer des difficultés à mobiliser, à court ou moyen terme, des techniques alternatives pour adapter leurs itinéraires techniques et pratiques agricoles.

Pour maîtriser les multiples organismes nuisibles dans ce contexte et maintenir les capacités de protection des cultures, et afin de soutenir la reconception des modes de production, il est nécessaire d'identifier précisément les usages les plus menacés, d'activer, à court terme, les leviers réglementaires ou d'autorisations de mise sur le marché et d'avoir une action coordonnée associant la recherche et l'innovation pour le déploiement d'alternatives adaptées aux besoins des filières.

Quatre leviers ont été identifiés lors des travaux :

1. Recenser et anticiper les difficultés de court et de moyen terme en matière de protection des cultures.
2. Améliorer la mise en œuvre de certaines procédures d'autorisation pour les produits les moins préoccupants ou destinés aux cultures mineures.
3. Développer les alternatives disponibles aux produits phytopharmaceutiques (préparations naturelles peu préoccupantes, biostimulants, méthodes et techniques innovantes, ...).
4. Coordonner l'expertise technique et soutenir les projets de protection des cultures mineures.

L'ensemble de ces mesures participera à une meilleure protection des cultures par un élargissement des moyens de lutte disponibles à court, moyen et long terme.



Ferme maraîchère avec station agro-météo connectée

1. Recenser et anticiper les difficultés de court et moyen terme en matière de protection des cultures

Afin de pouvoir éclairer sur les actions prioritaires à conduire, il apparaît nécessaire de procéder à un recensement préalable des usages (couples cultures/nuisibles) particulièrement sous tension pour la pérennité de certaines cultures fruitières et légumières. Cet état des lieux prend en compte le calendrier des interdictions à venir par la Commission européenne de certaines substances actives. Il s'appuie également sur la connaissance disponible des alternatives opérationnelles, sur les recherches en cours, et sur les perspectives à court, moyen et long terme. Une méthode partagée a été définie pour l'établissement de ce diagnostic sur les actions prioritaires à conduire, qui a vocation à être régulièrement mis à jour. Ainsi, les travaux et financements dédiés aux essais, à la recherche et au soutien à l'innovation pourront être mis en œuvre en tenant compte de ces diagnostics.

ACTION

Établir un diagnostic des usages phytosanitaires au regard de la souveraineté alimentaire

- **LEVIER**
Expertise en protection des cultures (CUO)
- **PILOTE**
DGAL
- **LIVRABLE**
Plan d'action pour chacun des usages sous tension identifiés
- **ÉCHÉANCE**
Fin 2023 et révision annuelle

2. Améliorer la mise en œuvre de certaines procédures d'autorisation pour les produits les moins préoccupants ou destinés aux cultures mineures

ACTION

Faciliter les extensions d'autorisation de mise sur le marché (AMM) pour les usages mineurs

- **LEVIER**
Réexamen des procédures applicables
- **PILOTE**
DGAL/ANSES
- **LIVRABLE**
Modification de la réglementation
- **ÉCHÉANCE**
Septembre 2023

ACTION

Mettre à jour le catalogue national des usages phytopharmaceutiques

→ LEVIER

Expertise (CUO)

→ PILOTE

DGAL

→ LIVRABLE

Publication de la mise à jour du catalogue des usages phytopharmaceutiques au BO AGRI

→ ÉCHÉANCE

Juin 2023

ACTION

Faciliter la reconnaissance mutuelle des autorisations de mise sur le marché (AMM)

→ LEVIER

Réexamen des procédures applicables

→ PILOTE

DGAL/CUO/ANSES

→ LIVRABLE

Note de l'Anses aux demandeurs relative à la mise en œuvre de la procédure de reconnaissance mutuelle et à la soumission de données complémentaires - Note des autorités française à la Commission européenne sur l'harmonisation des AMM

→ ÉCHÉANCE

Décembre 2023

+ Dans cette action, il s'agit notamment d'identifier, pour les usages qui ne disposent pas de méthode alternative à court ou moyen terme pour la protection des cultures en France, les produits autorisés dans les autres États membres, notamment ceux qui répondent aux critères de la protection intégrée des cultures, afin de déterminer ceux qui seraient susceptibles de faire l'objet d'une autorisation en France par une procédure de reconnaissance mutuelle.

ACTION

Mettre à jour les exigences sur les données résidus pour la délivrance des autorisations de mise sur le marché (AMM)

→ LEVIER

Initiation de travaux européens

→ PILOTE

DGAL/CUO/Commission européenne

→ LIVRABLE

Rapports sur l'étude d'impact du double zonage et les mesures de simplification identifiées - Note des autorités françaises à la Commission européenne, et document guide SANTE/2019/12752 révisé

→ ÉCHÉANCE

1^{er} semestre 2024

ACTION

Mettre à jour les limites maximales de résidus de pesticides (LMR) à l'importation

→ **LEVIER**

Suivre et relancer autant que de besoin les travaux de la Commission européenne sur l'abaissement des LMR à l'importation

→ **PILOTE**

DGAL

→ **LIVRABLE**

Note des autorités françaises et abaissement des LMR par la Commission européenne

→ **ÉCHÉANCE**

En continu

ACTION

Développer des modèles d'évaluation prenant en compte les spécificités du milieu tropical

→ **LEVIER**

Expertise pour mieux comprendre les spécificités des conditions agro-pédo-climatiques en milieu tropical, poursuivre et finaliser les travaux en ce qui concerne la possibilité d'utiliser le modèle TROPHY

→ **PILOTE**

DGAL/CUO/ANSES

→ **LIVRABLE**

Mise en place d'un groupe de travail, Rapports (Recensement des études disponibles, Description des pratiques agricoles pour les cultures en milieu tropical, Formalisation des prérequis pour une utilisation de TROPHY, conclusions)

→ **ÉCHÉANCE**

Décembre 2023

ACTION

Étudier la faisabilité d'autorisation de mise sur le marché (AMM) à portée limitée

→ **LEVIER**

Expertise pour recenser les circonstances et situations dans lesquelles les AMM pourraient être limitées aux seules zones géographiques ou circonstances dans lesquelles l'utilisation serait évaluée comme étant sûre

→ **PILOTE**

DGAL/ANSES

→ **LIVRABLE**

Rapports

→ **ÉCHÉANCE**

Décembre 2023

ACTION

Optimiser les calendriers de délivrance des autorisations de mise sur le marché (AMM)

→ **LEVIER**

Travaux de planification avec l'ANSES

→ **PILOTE**

DGAL/ ANSES

→ **LIVRABLE**

Rapports, calendrier des délivrances des autorisations

→ **ÉCHÉANCE**

En continu (à partir de juin 2023)

+ Pour cette action, il s'agit d'accélérer la mise à disposition des produits qui sont nécessaires pour assurer la protection des cultures. L'utilisation des produits est en général saisonnière, et l'objectif est de s'assurer que l'ANSES prenne en compte les contraintes de calendrier dans son programme de travail, pour le cas échéant traiter en priorité les demandes d'autorisation des produits qui sont essentiels à la protection des cultures.

3. Développer les alternatives disponibles aux produits phytopharmaceutiques

Afin de faciliter et déployer le recours aux nouvelles technologies, techniques ou méthodes offrant des perspectives de court et moyen terme en matière de protection alternative des cultures, diverses mesures de simplification ou de clarification sont proposées (préparations naturelles peu préoccupantes, biostimulants, barrières physiques, méthodes et techniques innovantes, technique de l'insecte stérile, médiateurs chimiques).

ACTION

Soutenir les alternatives naturelles aux produits phytopharmaceutiques

→ **LEVIER**

Réglementation : faire évoluer le cadre européen pour l'approbation et l'utilisation des substances de base, règles pour l'étiquetage, ...

→ **PILOTE**

DGAL/DGCCRF

→ **LIVRABLE**

Constitution d'un groupe de travail, note des autorités françaises à la Commission européenne, arrêté interministériel, publication du contenu des dossiers de demande d'autorisation, publication d'une liste de substances naturelles à usage biostimulant (SNUB) à autoriser

→ **ÉCHÉANCE**

Juillet 2023

+ Pour cette action, il s'agit de poursuivre les travaux de simplification de la réglementation, déjà engagés pour les préparations naturelles peu préoccupantes, pour faciliter et élargir le recours aux substances d'origine naturelle afin de protéger les cultures. Ces substances peuvent constituer des alternatives utiles aux produits phytopharmaceutiques conventionnels issus de la chimie de synthèse, et un allègement des contraintes doit permettre d'encourager leur utilisation dans les démarches de protection intégrée des cultures.

ACTION

Faciliter l'emploi de biostimulants

→ LEVIER

Étude pour définir un cahier des charges pour permettre la mise sur le marché de différentes catégories de biostimulants

→ PILOTE

DGAL

→ LIVRABLE

Étude de cadrage, publication du cahier des charges, publication de la réglementation

→ ÉCHÉANCE

Fin 2024

ACTION

Clarifier les conditions d'utilisation des produits agissant comme barrières physiques

→ LEVIER

Expertise

→ PILOTE

DGAL

→ LIVRABLE

Recensement des produits, lancement d'une étude externalisée, rapports, adaptation de la réglementation

→ ÉCHÉANCE

Fin 2024

ACTION

Développer les méthodes et techniques innovantes pour la protection des cultures

→ LEVIER

Expertise collective INRAE

→ PILOTE

DGAL/DGER/INRAE

→ LIVRABLE

Rapport d'expertise collective

→ ÉCHÉANCE

Fin 2024

+ Cette expertise scientifique collective aura pour objet de recenser et étudier les méthodes innovantes de protection des cultures, afin d'objectiver leur état de maturation, leur degré d'efficacité et de praticité, leur capacité à s'insérer dans les itinéraires techniques actuels, ainsi que les étapes nécessaires pour le développement et le déploiement de ces méthodes. Les besoins de reconception des systèmes de production devront également être abordés, de même que les acteurs (chambres d'agriculture, CTIFL, secteurs public et privé etc.) et les leviers à activer pour la promotion et le déploiement des techniques éprouvées.

ACTION

Développer la technique de l'insecte stérile (TIS)

→ LEVIER

Expertise

→ PILOTE

MASA/MTECT

→ LIVRABLE

Définition d'une stratégie de lutte, élaboration et mise en œuvre du projet, adaptation si besoin de la réglementation

→ ÉCHÉANCE

2024

ACTION

Élargir le recours aux médiateurs chimiques

→ LEVIER

Expertise

→ PILOTE

DGAL

→ LIVRABLE

Lancement d'une étude, rapport de l'étude, note des autorités françaises à la commission européenne

→ ÉCHÉANCE

Fin 2024



Récolte de pommes Golden

4. Coordonner l'expertise technique et soutenir les projets de protection des cultures mineures

ACTION

Soutenir la protection sanitaire des cultures mineures

→ LEVIER

Mise en place et financement d'un Programme national de soutien aux cultures mineures 2024-2027 (réalisation d'essais d'efficacité et d'essais résidus, soutien aux demandes d'approbation ou d'autorisation de nouvelles techniques ou d'alternatives)

→ PILOTE

DGAL

→ LIVRABLE

Programme opérationnel, plan d'actions annuel

→ ÉCHÉANCE

En continu (à partir de décembre 2023)

ACTION

Coordonner l'expertise technique en protection des cultures

→ LEVIER

Évolution du mandat et du périmètre de la Commission des usages orphelins (CUO)

→ PILOTE

DGAL

→ LIVRABLE

Plan d'action de la commission

→ ÉCHÉANCE

2023



Contrôle de l'humidité de la terre dans un champ de pommes de terre

AXE 2

Compétitivité, investissements et innovation pour la filière fruits et légumes en faveur d'une production de fruits et légumes durable, décarbonée et résiliente

Si les productions de fruits et légumes sont nombreuses et diversifiées, le taux d'auto-provisionnement de la France en produits frais (hors pomme de terre) est en baisse d'environ 14 points depuis 20 ans (hors agrumes et fruits exotiques) et connaît une forte disparité entre les fruits et les légumes, avec respectivement une baisse de 11 et 18,6 points, selon les productions et les territoires. Un faible taux de souveraineté est également constaté pour les fruits et légumes transformés avec des situations contrastées entre fruits et légumes.

Pour répondre à ses ambitions en matière de souveraineté alimentaire, à savoir **augmenter de 5 points les taux d'approvisionnement à horizon 2030 et 10 points à horizon 2035**, la France dispose de réels atouts avec une grande diversité de territoires et de zones climatiques, dans l'hexagone et les territoires ultra-marins. La reconquête de la souveraineté française en fruits et légumes nécessite donc de renforcer la compétitivité, les investissements et l'innovation au sein de la filière.

Cette reconquête passe nécessairement par une augmentation de la production, intégrant pleinement les enjeux de durabilité, d'adaptation au changement climatique et de compétitivité, au travers de la modernisation et la rénovation de l'outil de production (serres, vergers, matériels de production amont et aval), de l'allègement de la fiscalité et l'accès à la trésorerie, de la simplification et l'amélioration de la lisibilité des procédures administratives, de l'accès au foncier et du renforcement de la compétitivité à l'international.

La compétitivité et plus largement la résilience économique de la filière dépendent également de sa capacité à renforcer son organisation économique, au travers d'une plus forte structuration, d'une meilleure connaissance des marchés et d'une amélioration de la gestion du risque climatique.

1. Développer une production durable et compétitive de fruits et légumes

Afin de réduire notre dépendance aux importations et sécuriser les approvisionnements en fruits et légumes il est apparu essentiel de développer une production durable et compétitive de fruits et légumes à horizon 2030, tout en répondant aux défis sociaux (réduction de la dépendance aux produits phytosanitaires) et environnementaux (multiplication des aléas climatiques et sanitaires) que rencontre la filière, dans un contexte de transition vers des systèmes alimentaires moins consommateurs d'énergie et de ressources.

Ce déploiement de la production nécessite de stabiliser les volumes de fruits et légumes produits mais également de les augmenter, d'accroître la valeur ajoutée à l'aval, d'actionner les leviers en termes de fiscalité et d'accès à la trésorerie, de simplifier et améliorer la lisibilité des procédures administratives, de renforcer la compétitivité des filières françaises à l'international et enfin de faciliter l'accès au foncier.

ACTION

Décarboner, moderniser et développer le parc de serres dans le secteur maraîcher

→ **LEVIER**

France 2030

→ **PILOTE**

MASA/DGPE

→ **LIVRABLE**

Ouverture d'AAP ou de guichets relatifs à la modernisation et la création de nouvelles serres ou tunnels froids ou serres chauffées décarbonées

→ **ÉCHÉANCE**

À partir de 2023

ACTION

Rénover le verger et développer la production fruitière

→ **LEVIER**

France 2030

→ **PILOTE**

MASA/DGPE, INRAE et CTIFL pour la liste de variétés résilientes / CIRAD

→ **LIVRABLE**

Plans collectifs de modernisation de l'AAP rénovation du verger, liste de variétés, cahier des charges amendé de l'AAP

→ **ÉCHÉANCE**

À partir de 2024



Cette action prendra la forme d'une révision de l'appel à projet « Rénovation des vergers ». La liste des variétés sera actualisée, notamment pour y intégrer des variétés ultra-marines. Des variétés fruitières résilientes et adaptées au dérèglement climatique (stress hydrique et thermique, aléas climatiques, pression des ravageurs et réduction de l'usage de pesticides) seront identifiées et rendues éligibles avec une bonification incitative. Les professionnels devront par ailleurs élaborer et présenter des stratégies collectives de plantation, par bassin de production sous la coordination des DRAAF et DAAF, afin d'anticiper l'adaptation de la production au changement climatique en identifiant des zones de plantation et des espèces à prioriser. L'adossement des demandes d'aide à ces stratégies permettront aux producteurs d'être priorités dans l'obtention des financements.

ACTION

Déployer des matériels permettant de moderniser l'outil de production, maîtriser les coûts de production et diminuer la pénibilité (agroéquipements)

→ **LEVIER**

France 2030

→ **PILOTE**

MASA/DGPE, DGE, SGPI, BPIFrance, ITA

→ **LIVRABLE**

Guichet d'aide FAM et AMI « acquisition d'agroéquipements » dédié aux fruits et légumes, AAP « conception d'agroéquipements innovants » dédié aux fruits et légumes, création de labels environnementaux

→ **ÉCHÉANCE**

2023-2024

ACTION

Accompagner la chaîne logistique à l'aval pour l'optimiser et la rendre plus durable

→ **LEVIER**

France 2030 AMI et AAP emballages et contenants alimentaires, AAP ADEME

→ **PILOTE**

MASA/DGAL, OI

→ **LIVRABLE**

Diagnostic, guide professionnel, AAP

→ **ÉCHÉANCE**

Fin 2023 et 2024

ACTION

Modernisation et développement des capacités de stockage et de transformation de fruits et légumes

→ **LEVIER**

France 2030 AAP « résilience » ou nouvel AAP spécifique

→ **PILOTE**

MASA/DGPE/DMEA, MEFSIN, SGPI

→ **LIVRABLE**

AAP

→ **ÉCHÉANCE**

2024



Serre avec plants de poivre et système d'irrigation goutte à goutte

ACTION

Fiscalité des entreprises, coût du travail et accès à la trésorerie

→ **LEVIER**

Loi de financement de la sécurité sociale, réglementation européenne, loi de finances initiale, lettre de mission CGAAER et mise en place des groupes de travail

→ **PILOTE**

MASA/SG/SGAE, MEFSIN, MIOM/DGOM

→ **LIVRABLE**

Nouvelles dispositions fiscales et sociales, rapport du CGAAER

→ **ÉCHÉANCE**

Fin 2023 et 2024

ACTION

Simplifier et améliorer la lisibilité des procédures administratives

→ **LEVIER**

Lettre de mission du CGAAER et mise en place de GT

→ **PILOTE**

MASA/CGAER, MEFSIN, Chambres d'agriculture de France, OI

→ **LIVRABLE**

Guide des OI, guichet dématérialisé, rapport du CGAAER

→ **ÉCHÉANCE**

2024

ACTION

Échanges internationaux

→ **LEVIER**

Mise en place du GT « international » et organisation d'un séminaire, dispositif de promotion des produits agricoles, prêt croissance internationale et assurance prospection de BPIFrance, études FAM sur les marchés étrangers, études et actions de Business France (BtoB)

→ **PILOTE**

MASA/DGPE, MEFSIN/DGCCRF

→ **LIVRABLE**

Fiches techniques filières à destination des autorités françaises, dispositifs d'aide révisés, textes d'application

→ **ÉCHÉANCE**

Fin 2023 et 2024

ACTION

Faciliter l'accès au foncier

- **LEVIER**
périmètre de la LOA, mission CGAAER
- **PILOTE**
MASA, MIOM/DGOM
- **LIVRABLE**
LOA, rapport et recommandations du CGAAER
- **ÉCHÉANCE**
2023/2024

2. Renforcer le développement économique de la filière

Le renforcement du développement économique de la filière fruits et légumes dépend également de sa capacité à consolider sa structuration, pour permettre d'augmenter la production et répartir équitablement la valeur entre les différents maillons, et à renforcer sa connaissance des marchés et de la conjoncture. Enfin l'amélioration de la gestion du risque climatique à l'amont permet d'accroître la résilience des exploitations et de minimiser les impacts notamment économiques de ces risques.

ACTION

Renforcer la structuration de la filière

- **LEVIER**
Arrêté portant reconnaissance d'organisations de producteurs, programmes opérationnels
- **PILOTE**
MASA/DGPE, FAM, OI, AOP
- **LIVRABLE**
Diagnostic partagé et propositions de révisions juridiques, décret de reconnaissance des OP, modification de l'annexe PO fruits et légumes
- **ÉCHÉANCE**
2023 et 2024

ACTION

Renforcer la connaissance des marchés et le suivi de la conjoncture

- **LEVIER**
Arrêté
- **PILOTE**
MASA/DGPE, DGCCRF, FAM, ODEADOM
- **LIVRABLE**
Arrêté rénovant le dispositif de crise conjoncturelle, arrêté permettant une expérimentation des produits Bio au titre des indicateurs de suivi des produits, groupe de travail sur le renforcement du suivi de marché pour les outre-mer
- **ÉCHÉANCE**
Fin 2023 et 2024

ACTION

Améliorer la gestion du risque climatique à l'amont

→ LEVIER

Loi du 2 mars 2022 d'orientation relative à une meilleure diffusion de l'assurance récolte en agriculture et portant réforme des outils de gestion des risques climatiques en agriculture, et ses textes d'application

→ PILOTE

MASA/DGPE, MIOM/DGOM

→ LIVRABLE

Supports / guides pour faciliter le déploiement de l'assurance récolte, textes d'application de la loi du 2 mars 2022, ordonnance spécifique à l'outre-mer prévue par la loi du 2 mars 2022

→ ÉCHÉANCE

Fin 2023 et 2024

3. Adapter la filière au changement climatique et en atténuer ses effets

La production et la résilience de la filière fruits et légumes dépendent de son adaptation structurelle au changement climatique au regard de l'évolution des aléas biotiques et abiotiques et de la nécessaire optimisation de l'usage de l'eau. Dans un contexte de transition énergétique l'adaptation de la filière résulte également du développement des énergies renouvelables, de la sobriété énergétique des serres maraîchères et de l'aval de la filière.

ACTION

Adaptation au changement climatique et atténuation

→ LEVIER

France 2030 volet agroéquipements, charte d'engagements du Varenne de l'eau et du changement climatique, feuille de route de la stratégie d'adaptation et d'atténuation de la filière fruits et légumes

→ PILOTE

MASA/DGPE, Délégué interministériel du Varenne de l'eau, OI, ITA

→ LIVRABLE

AMI agroéquipements, guichet d'aide FAM avec évolution de la liste des matériels éligibles, diagnostic et perspectives sur l'évolution des contextes climatiques et productions fruitières selon les bassins, stratégie décarbonation de la filière fruits et légumes, point d'avancement des mesures au titre du Varenne de l'eau

→ ÉCHÉANCE

À partir de 2023 et années suivantes

Le saviez-vous ?

Pour les produits végétaux, les lieux de production et le mode de transport vont peser fortement sur l'empreinte carbone totale du produit, relativement plus que les émissions liées à la production. **L'intérêt d'une relocalisation de ces produits plus proche des consommateurs est donc majeur.**

Chaque année, environ 8 millions de fruits et légumes frais (y compris pommes de terre) sont importées. En moyenne, une tonne de ces productions de fruits et légumes importées génère près de 0,1 tonnes d'équivalent CO₂, soit au total près de 880 000 tonnes d'équivalent CO₂.

Source : Étude « Empreintes sol, énergie et carbone de l'alimentation », Ademe, 2019.

ACTION

Développement des énergies renouvelables et de récupération

→ **LEVIER**

Fonds chaleur, guichet TREMPLIN C2E, France 2030, projet de loi relatif à l'accélération de la production des énergies renouvelables

→ **PILOTE**

MTE, MASA, MEFSIN, ADEME

→ **LIVRABLE**

Évolution du fonds chaleur au titre de l'éligibilité des maraîchers serristes, création du guichet TREMPLIN, projets fruits et légumes aidés au titre de l'AAP résilience des capacités agroalimentaires, démonstrateurs territoriaux de transitions agricoles et alimentaires, déploiement des textes d'application et déploiement des dispositions de la loi sur l'accélération de la production des énergies renouvelables

→ **ÉCHÉANCE**

À partir de 2023 et années suivantes



Production de fruits hors-sol



Expérimentation sur plants de pommiers et plants de vigne ayant reçu des agents pathogènes

AXE 3

Recherche, innovation, expérimentation et formation

Pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et augmenter la compétitivité de la filière pour regagner en souveraineté, il est nécessaire de poursuivre et d'entreprendre des actions ambitieuses de recherche, d'innovation, d'expérimentation et de formation. Ces travaux, selon qu'ils relèvent du court, moyen ou long terme, doivent permettre de fournir des solutions concrètes aux urgences actuelles et d'anticiper les besoins à venir de la filière.

Dans le cadre des concertations destinées à l'élaboration du présent plan, les acteurs ont été consultés afin de mettre en évidence les thématiques ayant des besoins accrus de recherche, d'innovation, d'expérimentation et de formation. Sept thématiques prioritaires ont pu être identifiées :

- la protection des cultures (recherche d'alternatives, connaissances des bioagresseurs) ;
- le changement climatique (adaptation et atténuation) ;
- la recherche et sélection variétale ;
- la réduction des intrants (eau, énergie, engrais azotés) ;
- l'automatisation, la robotisation et la mécanisation ;
- la transformation et de la consommation ;
- la limitation et réduction des pertes et gaspillages.

Pour concourir à ces thématiques, trois grands types d'actions de recherche, innovation, expérimentation ont été retenues, et qui visent à mettre au service des acteurs des connaissances actionnables afin d'amplifier la valorisation des travaux et des résultats existants en réponse aux besoins immédiats des professionnels, tout en poursuivant et renouvelant le soutien aux actions R&D pour les thématiques prioritaires, en mobilisant en particulier les leviers du CASDAR et de France 2030 et en construisant de manière coordonnée une feuille de route de recherche et innovation ambitieuse dont la mise en œuvre répondra aux enjeux de demain.

Pour piloter ces actions, une gouvernance *ad hoc* sera mise en place, avec une cellule d'animation dédiée. Cette cellule travaillera en lien étroit avec les groupements existants (GIS et cellule RIT en particulier), afin d'associer l'ensemble des acteurs, d'assurer le transfert des travaux, leurs appropriations par les acteurs du terrain mais également pour renforcer les synergies entre acteurs afin d'améliorer l'efficacité des recherches, et assurer la cohérence d'ensemble de cet axe du plan.

1. Soutenir et accélérer la recherche, l'innovation et l'expérimentation pour la filière fruits et légumes

Les acteurs de la recherche fondamentale, appliquée et du développement agricole sont engagés de longue date dans la recherche de solutions pour répondre aux besoins des professionnels et rendre la filière durable et compétitive. De nombreux travaux ont été conduits ou sont en cours d'élaboration, et nécessitent d'être davantage valorisés, analysés, croisés et utilisés sur le terrain. À cette fin, il est proposé de synthétiser les résultats des actions de recherche et expérimentation, et des études prospectives sur des thématiques cibles prioritaires, d'améliorer le partage et la valorisation des données d'expérimentation et de renforcer la capitalisation, la diffusion et le transfert de ces résultats.

Par ailleurs, la filière fruits et légumes, dans toute sa diversité, est confrontée à des défis multiples, qu'ils soient techniques, technologiques, environnementaux ou économiques, pouvant impacter sa productivité, sa résilience, sa durabilité et in fine sa souveraineté. Dans ce cadre, il apparaît nécessaire de soutenir et d'accélérer la mise en œuvre des actions de recherche et développement. Une attention particulière sera accordée aux thématiques prioritaires identifiées, ainsi qu'aux spécificités territoriales, notamment en outre-mer. Les leviers du numérique, de la génétique et de la robotique seront soutenus grâce des dispositifs particuliers afin d'accompagner la 3^e révolution agricole au sein de la filière. Il est ainsi prévu de pérenniser le soutien aux programmes de recherche et développement fruits et légumes, renforcer le soutien et l'accompagnement à la recherche de connaissances, d'alternatives et de solutions en matière de protection des cultures mais également de solutions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, et enfin de soutenir le déploiement des innovations (numériques, génétiques, robotiques) pour des systèmes de production plus durables, compétitifs, attractifs et moins consommateurs de main d'œuvre.

Enfin, à l'aune des travaux déjà engagés et des défis restant à relever, une feuille de route recherche – innovation – expérimentation sera élaborée. Elle visera l'émergence de projets cohérents depuis la recherche fondamentale jusqu'à l'expérimentation et au déploiement de solutions opérationnelles. Cette feuille de route visera une coordination renforcée des acteurs autour de projets d'expérimentation - déploiement ambitieux induisant une importante reconception des systèmes, itinéraires culturels et pratiques agricoles, faisant également appel à la combinaison de différents leviers pour faire face de manière simultanée aux différentes thématiques identifiées comme prioritaires. Afin d'assurer la mise en place de cette feuille de route, il est prévu d'identifier, coordonner et prioriser les actions de recherche, innovation, expérimentation, aux différents niveaux de TRL, pour répondre à ces priorités émergentes, de porter les priorités dans la programmation de la recherche et de l'innovation, y compris sous l'angle des compétences, d'identifier les moyens pour mettre en œuvre ces priorités, et s'organiser pour y émarger collectivement, afin de concevoir et mettre en œuvre une stratégie d'expérimentation coordonnée de reconception des systèmes de production.

ACTION

Mettre au service des acteurs 10 années de connaissances actionnables

→ LEVIER

PNDAR, France 2030

→ PILOTE

Cellule d'animation du plan, en lien avec la cellule RIT

→ LIVRABLE

Identification des thématiques sur lesquelles les travaux sont à conduire ; publication d'un état des lieux, d'une synthèse des résultats et des scénarios prospectifs ; publication d'un diagnostic et mise en place d'une base de données ouverte et interopérable via une plateforme collaborative ; production de connaissances actionnables

→ ÉCHÉANCE

2023 et 2024

ACTION

Poursuivre et amplifier le soutien aux actions de recherche et développement pour le court, moyen et long terme

→ LEVIER

CASDAR/PNDAR, CVO, France 2030, Ecophyto, actions suite au Varenne de l'Eau

→ PILOTE

MASA, Interprofession, cellule d'animation du plan en lien avec les GIS, organismes de recherche, ITA, acteurs du développement

→ LIVRABLE

Charte d'engagement réciproque ; lancement de nouveaux projets de recherche, innovation et d'expérimentation ; identification et transfert de solutions ; élaboration et partage de fiches méthodologiques de bonnes pratiques relatives aux expérimentations (F&L frais puis étendues au reste de la filière)

→ ÉCHÉANCE

Sur toute la durée du plan (2023-2027)



Robot de désherbage mécanique automatisé pour le maraîchage

ACTION

Répondre de manière innovante et coordonnée aux priorités émergentes et aux défis de demain

→ **LEVIER**

PNDAR, programmations individuelle, nationale, européenne, ANR, Ecophyto, France 2030, Horizon Europe

→ **PILOTE**

Cellule d'animation du plan en lien avec l'ACTA, MASA / MESR / SGPI, Organismes de recherche, Instituts techniques, acteurs du développement (ONVAR, Chambres d'Agriculture)

→ **LIVRABLE**

Publication d'une feuille de route recherche, innovation et expérimentation, identifiant des axes de travail thématiques et méthodologiques ; révision des programmations intégrant ces priorités ; cartographie des guichets de financement et des points de contact ; préfiguration d'une cellule d'appui au montage de projets ; dépôt et suivi des projets s'inscrivant dans la stratégie de recherche-innovation-expérimentation coordonnée

→ **ÉCHÉANCE**

Dès 2023 et sur toute la durée du plan

2. Déployer une offre de formation continue spécifique à la filière fruits et légumes

L'acquisition, le maintien et l'actualisation des compétences sont indispensables à la productivité et à l'adaptabilité de la filière fruits et légumes. La branche dispose d'outils de mise en œuvre et de financement de la formation qu'il faut coordonner pour répondre aux attentes de toute la filière.

ACTION

Déployer une offre de formation continue spécifique à la filière

→ **LEVIER**

Fonds de formation continue

→ **PILOTE**

VIVEA, OCAPIAT et AKTO

→ **LIVRABLE**

Catalogue spécifique à la filière

→ **ÉCHÉANCE**

Toute la durée du plan

AXE 4

Dynamisation de la consommation de fruits et légumes dans le modèle alimentaire

Si la recommandation de consommer au moins 5 fruits et légumes par jour, en privilégiant les produits issus de l'agriculture biologique, est bien connue au sein de la population française et si environ la moitié des « petits consommateurs » ont l'intention d'augmenter leur consommation, seuls 42% des adultes et 23% des enfants atteignent ce repère de consommation. De plus, en France, sept à huit millions de personnes déclarent devoir restreindre leur consommation pour des raisons financières, et plus d'un tiers d'entre-elles souffrent d'insécurité alimentaire sévère. L'INSEE estime entre 2 et 4 millions le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire en 2021. La consommation de fruits et légumes est particulièrement faible au sein des populations les plus défavorisées.

Pour répondre à cet enjeu de santé publique et de justice sociale, il est nécessaire de mobiliser l'ensemble des leviers permettant de faire évoluer le comportement des consommateurs, à la fois en termes de communication, d'information du consommateur, d'éducation à l'alimentation, mais aussi d'accessibilité, à travers la mobilisation des dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire, de la restauration collective ou des projets alimentaires territoriaux.



Cantine scolaire

ACTION

Communiquer massivement sur les bénéfices des fruits et légumes pour augmenter la consommation et atteindre les objectifs nutritionnels nationaux

→ LEVIER

Programmes de promotion européens, programme européen « fruits et légumes » et « lait et produits laitiers » à l'école (PLFE), tarifs préférentiels de la charte alimentaire ARCOM, réglementation, outils de communication existants, France 2030

→ PILOTE

MASA/DGPE/DGAL, FAM, Interprofessions, Aprifel, MSP/DGS

→ LIVRABLE

Campagne de communication nationale, évolution du format des messages sanitaires, labellisation PNNS des outils de communication existants

→ ÉCHÉANCE

À partir de 2023

ACTION

Renforcer l'accessibilité des fruits et légumes pour les plus précaires

→ LEVIER

Fonds pour une aide alimentaire durable

→ PILOTE

MSAPH/DGCS

→ LIVRABLE

Financement d'achats de fruits et légumes et produits sous label de qualité, création d'alliances locales producteurs-associations-collectivités-bénéficiaires (et/ou autres acteurs) et facilitation de l'accessibilité à l'alimentation pour les plus modestes

→ ÉCHÉANCE

À partir de 2023



Carottes en terre

ACTION

Renforcer l'éducation à l'alimentation pour promouvoir la consommation de fruits et légumes

→ LEVIER

Création d'outils éducatifs, programme PLFE

→ PILOTE

MENJS/DGESCO, MASA/DGAL, partenaires

→ LIVRABLE

Ressources pédagogiques complémentaires, renforcement de projets d'éducation à l'alimentation (potagers, jardins pédagogiques, ateliers cuisine, intervention de partenaires, visite d'exploitations...), notamment via la mobilisation du budget « actions éducatives » du PLFE

→ ÉCHÉANCE

À partir de 2023

ACTION

Faire de la restauration collective un levier pour favoriser la consommation de fruits et légumes chez les plus jeunes

→ LEVIER

Réglementation, programme PLFE, outils d'accompagnement

→ PILOTE

MASA/DGAL/DGPE, FAM

→ LIVRABLE

Évolution de l'arrêté sur la qualité nutritionnelle en restauration scolaire, renforcement de la consommation du budget PLFE via simplification et communication, outils d'accompagnement à l'attention des acheteurs

→ ÉCHÉANCE

Courant 2023

ACTION

Poursuivre le développement d'actions en faveur de la consommation de fruits et légumes dans le cadre des PAT existants ou se créant

→ LEVIER

AAP du PNA, France 2030

→ PILOTE

MASA/DGAL

→ LIVRABLE

Introduction de critères de sélection liés aux filières fruits et légumes dans les appels à projets

→ ÉCHÉANCE

À partir de 2023



Le saviez-vous ?

La recommandation du Programme national nutrition santé c'est « **Au moins 5 fruits et légumes par jour**, par exemple 3 portions de légumes et 2 fruits ou 4 de légumes et 1 fruit ».

Une portion, ça correspond à quoi ?

Une portion, c'est l'équivalent de 80 à 100 grammes, cela correspond en moyenne à la taille d'un poing ou à deux cuillères à soupe pleines. Par exemple : une tomate de taille moyenne, une poignée de radis ou de haricots verts, un bol de soupe, une pomme, deux abricots, quatre ou cinq fraises, une banane...

Bon à savoir : ce n'est pas parce que la recette est composée de plusieurs fruits et légumes que le plat final compte pour plusieurs portions. Pour les soupes de légumes mélangés, un petit bol ou une petite assiette comptent pour une seule portion, quel que soit le nombre de légumes ou de fruits entrant dans la composition du plat. C'est également le cas des compotes : un petit bol de compote compte pour une portion.

En 2015, seuls 42% des adultes et seuls 23% des enfants atteignaient ce repère de consommation.

Source : www.mangerbouger.fr



Culture d'ananas en Martinique

FOCUS

Le Plan national de souveraineté pour la filière fruits et légumes dans les outre-mer

Les productions ultra-marines couvrent une grande diversité de production des filières fruits et légumes. Le plan de souveraineté fruits et légumes s'inscrit dans le cadre du chantier de Transformation agricole des outre-mer lancé sur la base des orientations stratégiques fixées par le Président de la République en octobre 2019¹, dont les 5 thèmes particulièrement importants sont le développement de la production, la poursuite de la structuration des filières, l'accélération de la transition agro-écologique et l'adaptation au changement climatique, le développement de la consommation des productions agricoles des outre-mer et le soutien et la protection des productions agricoles des outre-mer.

Les territoires ultra-marins ont ainsi vocation à contribuer, à leur échelle, aux ambitions du plan de souveraineté fruits et légumes et à être pleinement intégrés dans ce plan d'action. Ils pourront **donc mobiliser l'ensemble des dispositifs** présentés et notamment, en termes de leviers financiers, bénéficier **des accompagnements à l'investissement pour le déploiement de serres décarbonées et d'ombrières, la plantation de vergers adaptés au changement climatique, l'acquisition d'agroéquipements adaptés pour accompagner la résilience des exploitations agricole**. Enfin, compte tenu des enjeux de souveraineté sur l'aval et la transformation particulièrement prégnants dans les outre-mer, **les filières fruits et légumes ultra-marines pourront se saisir des dispositifs d'accompagnements financiers en faveur du développement des outils de transformation**. Les enjeux de ces territoires sont par ailleurs également bien identifiés dans les sujets transversaux de diminution de la dépendance aux produits phytosanitaires et de recherche-expérimentation.

Certaines mesures ont également vocation à cibler les enjeux des territoires ultra-marins et répondre plus spécifiquement aux besoins des filières fruits et légumes en outre-mer :

- le développement de modèle d'évaluation des conditions d'utilisation de produits phytopharmaceutiques prenant en compte les spécificités du milieu tropical ;
- l'élaboration d'un diagnostic des spécificités ultra-marines pour identifier les verrous, les leviers et les outils permettant de **faciliter l'accès au foncier** dans ces territoires ;
- l'organisation d'un groupe de travail pour **identifier les sources d'accès au financement** dans les outre-mer ;
- le **soutien à la structuration des filières ultra-marines** et plus spécifiquement le développement des organisations de producteurs et l'approfondissement de réflexions sur le développement de la contractualisation ;
- les travaux pour **faciliter l'accès des organisations de producteurs ultra-marines aux programmes opérationnels fruits et légumes** ;
- la définition **d'actions adaptées aux spécificités ultra-marines pour la gestion des risques climatiques** ;
- le **renforcement du suivi des marchés** pour les outre-mer.

La France dispose de réels atouts pour répondre à ses ambitions en matière de souveraineté alimentaire et sécuriser la production nationale de toutes les gammes de fruits et légumes avec une grande diversité de territoires et de zones climatiques, notamment dans les territoires ultra-marins. Ce plan de souveraineté donne ainsi un cadre stratégique et des leviers opérationnels aux filières fruits et légumes des outre-mer pour relever les défis de la souveraineté alimentaire sur leurs territoires et contribuer à la sécurisation de la production française.

1. Transition vers un modèle agricole conforme aux attentes des concitoyens et une progression vers l'autonomie alimentaire, des modes de production en circuits courts, économes en produits phytosanitaire, résilients au changement climatique

FOCUS

Le Plan national de souveraineté pour la filière fruits et légumes biologiques



Malgré une hausse de la demande ces dernières années, et notamment pendant la crise sanitaire, les importations de produits biologiques demeurent stables avec 22% de produits importés en légumes et 59% en fruits² du fait notamment du renforcement de la production bio nationale. Pour maintenir cette dynamique dans un contexte d'inflation marquée, la filière des fruits et légumes produits en agriculture biologique doit pouvoir se saisir de l'ensemble des leviers opérationnels du plan de souveraineté.

Les travaux concernant la protection des cultures et notamment les **alternatives aux produits phytosanitaires** seront à disposition de la filière qui pourra notamment se saisir plus spécifiquement des actions visant à soutenir les alternatives naturelles aux produits phytopharmaceutiques, à faciliter l'emploi de biostimulants, celles visant à clarifier les conditions d'utilisation des produits agissant comme barrières physiques et des travaux visant à développer les méthodes et techniques innovantes pour la protection des cultures.

La filière biologique fera également partie intégrante de l'ensemble des actions en faveur de la **recherche-expérimentation** qui cibleront des enjeux majeurs pour la filière tels que la protection des cultures, l'adaptation au changement climatique ou encore la recherche variétale.

Côté investissement, la filière des fruits et légumes biologiques pourra bénéficier des accompagnements financiers qui seront proposés pour accompagner la **création et le renouvellement des serres, des vergers et l'acquisition d'agroéquipements innovants en faveur d'une production de fruits et légumes durable et résiliente.**

Par ailleurs, un des enjeux du plan de souveraineté sera d'**améliorer le suivi de l'agriculture biologique** en expérimentant le suivi d'indicateurs de marchés pour deux produits emblématiques que sont la tomate et la pomme biologiques et en intégrant les spécificités de l'agriculture biologique dans les études de FranceAgrimer. Un focus sera fait sur les productions biologiques dans les travaux qui seront menés sur la réduction des pertes.

Enfin, une campagne de communication spécifique à la filière biologique sera lancée pour promouvoir la consommation de fruits et légumes biologiques conformément aux recommandations du PNNS. L'affichage de la saisonnalité des fruits et légumes, également prévu dans le plan, sera un levier de communication et de promotion important pour les fruits et légumes bio et locaux.

2. Source : Agence Bio/AND International, 2021



Récolte de noix

Crédits photos :
agriculture.gouv.fr, GettyImages, syndicat des Producteurs de melon du Haut-Poitou



SUIVEZ-NOUS

agriculture.gouv.fr

